

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

N°2025-9 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 6 mars 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : BUDGET ANNEXE CLIC – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le jeudi six mars de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes GRELAUD, HAMEON, DENIAUD, CORMERAIS, GIRET, GUERIN, LE BERRE, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. ANDRIEUX, RECULEAU, SANZ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme FOUBERT à Mme GUERIN

M. JOYEUX à Mme GRELAUD

Absents excusés :

Mmes BEN BELLAL, LECHEVALLIER.

M. EVANO

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres effectivement présents : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Carole Grelaud, Présidente du CCAS

EXPOSÉ

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC Couëron Sautron sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, qu'il est proposé d'adopter comme figurant ci-dessous.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu l'instruction M57 ;

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025 ;

Vu le rapport du budget primitif présenté par la Vice-présidente du CCAS ;

Il est proposé de voter le budget primitif du budget annexe CLIC, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	9 800,00 €	- €	9 800,00 €
012 – Frais de personnel	272 200,00 €		272 200,00 €
TOTAL DEPENSES	282 000,00 €	- €	282 000,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 – Résultat de fonctionnement reporté	99 808,07 €		99 808,07 €
74 - Dotations et participations	182 191,93 €	- €	182 191,93 €
TOTAL RECETTES	282 000,00 €	- €	282 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	- €	- €	- €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 6 mars 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du

et transmise en préfecture le

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

IV – ANNEXES
IV- ARRETE ET SIGNATURES

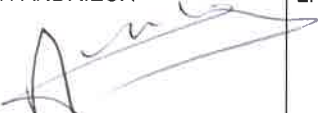
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrage exprimés : 14

VOTES : Pour : 14
Contre : -
Abstentions : -

Présenté par la Présidente,
A COUERON, le 6 mars 2025

Date de convocation : 24/02/25

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
A COUERON, le 6 mars 2025
Les membres du Conseil d'Administration

C. GRELAUD 	G. HAMEON 	L. JOYEUX	H. RAUHUT AUVINET 
C. RADIGOIS 	O. DENIAUD 	Y. ANDRIEUX 	L. BENBELLAL
F. FOUBERT	M.O GUERIN 	M.F GIRET 	J.C EVANO
R. RECULEAU 	C. LE BERRE 	D. SANZ 	J. LECHEVALLIER
A. CORMERAIS 			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la réception en préfecture, le...../...../.....
et de la publication le...../...../.....

Accusé de réception en préfecture
044-264400201-20250306-06032025_20259-DE
Reçu le 07/03/2025